

Article 1 :

Ce contrat est destiné à la réservation de prestation et d'encadrement d'activités sportives ou de loisirs avec Venturi Outdoor.

Article 2 – Conclusion du contrat :

La réservation d'une prestation implique obligatoirement l'acceptation des présentes conditions générales de ventes.

La réservation devient effective dès réception du paiement d'un acompte de 40%.

Le client s'engage à effectuer le paiement de la prestation exercée dans un délai de 7 jours précédant la prestation.

A défaut, la prestation n'est pas réservée.

Article 3 – Annulation :

a) Annulation par le client

- Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée ou mail aux gestionnaires au moins 7 jours calendaires avant le début de la prestation.
- Un Report d'activité pourra être proposé.
- Si le report d'activité est inenvisageable, et si le report de l'activité est notifié 7 jours calendaires avant la date de la prestation, celle-ci sera intégralement remboursée.
- Si l'annulation intervient moins de 7 jours calendaires avant l'activité, Venturi Outdoor se réserve le droit de conserver 30% de la somme versée ou bien l'acompte de 30%.
- Si l'annulation intervient 24h avant l'activité, le client devra payer 100% de la prestation.

b) Non présentation du client ou des participants

En cas de non-présentation à la date et à l'heure prévue pour l'activité programmée, l'intégralité du paiement sera conservée par Venturi Outdoor.

Article 4 : Modulation de la prestation par Venturi Outdoor :

a) Activité écourtée

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'activité écourtée par le client. En cas d'activité écourtée à la suite d'un facteur ne permettant pas la réalisation de l'activité en sécurité pour les participants notamment :

- Le niveau technique des participants.
- La santé des participants.
- Les conditions météorologiques.

Cette liste n'est pas limitative.

b) Modification de l'activité en cours de prestation

En fonction des aléas extérieurs, d'un retard du client ou des participants, de la forme physique des participants ou de leur santé et dans un souci de sécurité, Venturi Outdoor se réserve le droit de modifier l'activité initialement prévue sans modification tarifaire.

c) Spécificité des stages escalade.

Lors d'un stage ou d'une journée escalade, en cas de météo non favorable à la pratique en extérieur ou de fermeture de massif par arrêté préfectoral, Venturi Outdoor se réserve le droit d'annuler la journée ou bien de proposer une activité de substitution.

Article 5 – Annulation de la part de Venturi Outdoor :

En cas de météo non adaptée à la pratique d'activités de plein air : pluie, vent, risque incendie, crise sanitaire, interdiction d'accès aux sites naturels par arrêté préfectoral, seul Venturi Outdoor est apte à annuler les prestations réservées.

Le client sera prévenu par mail ou message téléphonique de l'annulation de la prestation et ils conviendront d'un plan de secours.

Si le client et Venturi Outdoor ne parviennent pas à l'accord d'un plan de secours, un report de l'activité sera mis en place.

Article 6 – A l'arrivée :

Le client doit se présenter le jour précis et aux heures mentionnées sur **le devis de prestation**. En cas d'arrivée tardive ou différée, le client devra contacter Venturi Outdoor au plus vite. Le non-respect de ce dernier point pourra être considéré comme une non-présentation (conditions dans l'article 3).

Venturi Outdoor pourra simplement réaliser une activité écourtée si cela est possible ou même annuler sans compensation l'activité si celle-ci n'est plus possible dans le temps restant.

Article 7 – Modulation du prix :

Si le nombre de participants le jour de l'activité est supérieur à celui de la réservation, Venturi Outdoor est en droit de ne pas accepter les personnes supplémentaires pour des raisons de sécurité, de disponibilité de matériel ou d'encadrement. Il peut également accepter le(s) nouveau(x) participant(s) et facturer un supplément. Dans tous les cas, si le nombre de participants varie, le client devra en informer Venturi Outdoor au moins 72h avant la prestation.

En tout état de cause, l'effectif définitif devra être communiqué au minimum 7 jours calendaires avant l'activité. La facturation se fera sur l'effectif déclaré et ne pourra être ajustée à la baisse.

Article 8 – Responsabilité / Assurance :

a) Responsabilité

Les activités proposées sont encadrées par des moniteurs diplômés d'Etat et compétents possédant une Responsabilité Civile Professionnelle.

Ces activités sont praticables par la majorité des personnes et ne requièrent pas de capacités sportives spécifiques.

Elles peuvent néanmoins comporter des risques ou requérir certaines aptitudes physiques.

Venturi Outdoor se réserve le droit de refuser ou faire arrêter une activité à un participant s'il juge ses capacités, son attitude ou son comportement inadapté.

Il est en outre de la responsabilité du client de s'assurer que tous les participants sont aptes et ne présentent pas de contre-indication à la pratique de ces activités et respectent les consignes des moniteurs.

Venturi Outdoor décline toute responsabilité sur les conséquences des comportements inadéquats, de non-respect des consignes ou de capacités insuffisantes non déclarées.

b) Assurance

Dans le cadre des stages, des activités escalade et via corda ou de toutes autres activités annexes proposées par Venturi Outdoor, le participant doit vérifier auprès de son assureur s'il est couvert pour les activités qui seront pratiquées. Une responsabilité civile professionnelle couvre le pratiquant durant toute l'activité.

Dans le cadre du transport et des transferts, le participant sera couvert par l'assurance responsabilité civile professionnelle de venturi outdoor.

Si vous n'êtes pas déjà assuré pour pratiquer les activités, Venturi Outdoor vous conseillent de souscrire à une assurance journalière auprès de Lycéa Sport sur le lien suivant :

<https://sport.lycea.fr/individuel-accident-duree.php>

Article 9: Paiements des réservations et soldes des prestations :

Les paiements du client se feront exclusivement par paiement virement bancaire de Venturi Outdoor.

IBAN FR76 1130 6000 3448 1680 0981 786

Exceptionnellement, le paiement pourra se faire par chèque bancaire ou en espèce le jour de la prestation. Un reçu sera émis par Venturi Outdoor.

La réservation du client sera effective en application des conditions de l'article 2.

Tout client de Venturi Outdoor accepte ces Conditions Générales de Ventes dès lors que la réservation a été effectuée.